



Cahier des charges pour un contrat de maintenance de deux équipements

SOMMAIRE

I) OBJET	3
II) CONTEXTE - DESCRIPTION DE L'EXISTANT	3
1) EQUIPEMENTS	3
2) NOMBRE DE COPIES.....	3
III) DESCRIPTION DES BESOINS	4
1) COMPOSITION DE L'OFFRE.....	4
2) MAINTENANCE	5
3) PRODUITS CONSOMMABLES.....	6
IV) DELAIS	6

I) OBJET

Contrat de maintenance pour deux copieurs Riso 7150X ainsi que la fourniture de consommables.

II) CONTEXTE - DESCRIPTION DE L'EXISTANT

1) Equipements

Le service reprographie est composé actuellement de trois copieurs :

- 2 Riso COMCOLOR 7150X équipés d'un simple scan, un module agrafage simple (1 point/2 points) sur l'un et 1 module agrafage (piqûre à cheval, mode livret, agrafage simple (1 point/2 points), pliage, perforation sur l'autre.

Ces équipements sont actuellement sous contrat de location et maintenance avec option d'achat et ce jusqu'au 31 Octobre 2020 (Contrat initial de 60 mois).

- 1 Ricoh équipé d'un double scan + un module agrafage (piqûre à cheval, mode livret, agrafage 1 point/2 point).

Cet équipement est sous contrat de location et maintenance jusqu'au 31 Octobre 2020.

La présence de la Ricoh est due au fait que les 2 Riso n'ont pas une qualité suffisante pour certains travaux, ex : rapports de thèses.

2) Nombre de copies

Le volume global actuel du service reprographie est de 2 741 000 copies en moyenne réparties en 2 153 000 copies couleurs et 588 000 copies noires.

- 2 Riso : 2 673 000 copies dont 2 093 000 copies couleurs et 580 000 copies noires
- Ricoh : 68 000 copies dont 60 000 copies couleurs et 8 000 copies noires

	<i>à ce jour</i>	<i>souhaité</i>
Couleur	oui	oui
Magasin grande capacité A4, A3	non	oui
Du A5 au A3	oui	oui
De 80gr. jusqu'à 250gr.	oui	oui
Haute qualité d'impression	non	oui
Double scanne	non	sur les 2 copieurs
Module d'empilage haute capacité	oui	oui
Module insertion de couverture	oui	oui
Livret avec agrafage en piqûre à cheval et finition dos carré en mode livret : agrafage de 2 à 35 feuilles voir plus	15 feuilles	35 feuilles minimum
Module de massicotage et rainage	non	oui
Pliage	1 copieur sur 2	sur les 2 copieurs
Agrafage coté et supérieur gauche	oui	oui
Perforation	oui	oui
Commande automatique des consommables	sur les 2 copieurs	sur les 2 copieurs
Intervention du technicien sous 24h	oui	oui

Pour les raisons évoquées, l'ENIT souhaiterait :

- lever l'option d'achat des deux matériels Riso en place
- conserver un contrat de maintenance
- renouveler un copieur couleur équivalent pour remplacer le Ricoh qui se termine pour répondre aux besoins des thèses des élèves

III) DESCRIPTION DES BESOINS

1) Composition de l'offre

L'entreprise proposera un contrat de maintenance sur les deux équipements Riso pour une durée de 1 an pour un volume de 2 673 000 de copies/an : 2 093 000 copies couleurs et 580 000 copies noires. Le tableau ci-dessous reprend les volumes par semestre de l'année 2019 :

Volume copies 2019								
Semestres	Noires			Couleurs			Total	Total copies
	Base	Copies Sup.	Total noires	Base	Copies Sup.	Total couleurs		
S1 2019/2020	208 000	-	208 000	872 000	220 000	1 092 000	1 300 000	2 673 318
S2 2018/2019	208 000	159 924	367 924	872 000	133 394	1 005 394	1 373 318	
			575 924			2 097 394		

2) Maintenance

Le titulaire est en charge de la maintenance préventive et de la maintenance corrective

La rémunération du titulaire au titre de la maintenance couvre :

- la valeur des pièces ou des éléments de rechange ;
- les matériels et outils permettant d'effectuer la maintenance ;
- les frais de la main d'œuvre qui leur est affectée ;
- les indemnités de déplacements ;
- la récupération des pièces usagées.

Les obligations d'entretien du titulaire ne couvrent pas la réparation des dommages causés par :

- une faute intentionnelle, un usage anormal par rapport aux prescriptions du manuel opérateur ;
- toute modification, tout montage d'accessoires ou démontage de l'équipement et de façon générale toute intervention non prévue par le manuel opérateur ;
- l'utilisation de consommables ou d'un courant électrique inappropriés.

En cas de panne, le titulaire s'engage à remettre en état le matériel dans un délai maximum de deux jours ouvrés à compter de l'ouverture d'un ticket sur le site extranet du titulaire ou d'un appel téléphonique de l'école confirmé par un courrier électronique. En cas d'immobilisation du matériel, suite à une avarie grave, le titulaire s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur dans les 48 heures un système équivalent pour la durée de la réparation.

Le titulaire assurera l'entretien et le dépannage des matériels aux heures ouvrées du service Reprographie de l'école.

Les heures ouvrées du service Reprographie de l'école sont de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, tous les jours ouvrés de l'école (du lundi au vendredi inclus, sauf le mercredi après-midi et jours fériés et périodes de fermeture).

Toutes les interventions devront être consignées dans un carnet de bord électronique et accessible en ligne par l'école sur l'extranet du titulaire.

L'ENIT fournira le courant électrique et se conformera aux prescriptions légales de sécurité, prise de terre notamment, ainsi que l'accès aux réseaux informatiques.

En cas d'utilisation non conforme au manuel d'instructions, les frais de remise en état de la machine seront à la charge de l'ENIT.

Un suivi technique et commercial des prestations incluses au contrat est organisé au minimum une fois par semestre entre le Service Reprographie et le titulaire.

3) Produits consommables

La maintenance et l'entretien des matériels comportent la fourniture des consommables nécessaires au bon fonctionnement du matériel (toner, agrafes, etc.), à l'exception du papier.

Il ne sera fourni que des consommables neufs dans leur emballage d'origine.

La fourniture des produits consommables nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien du système sont compris dans le prix de la maintenance, à l'exclusion du papier.

Le remplacement des agrafes et des consommables (toner) sera fait par l'ENIT. Toutes les autres manipulations de consommables sont à la charge du titulaire.

Si des commandes manuelles doivent avoir lieu, l'ENIT les émet au fur et à mesure des besoins en spécifiant les articles et les quantités via courrier électronique. Tout autre mode de passation de commande (dont le téléphone) est interdit.

Les fournitures doivent être livrées dans un délai maximum de 48 heures jour ouvrés suivant son émission.

IV) Délais

Les offres sont à remettre pour le Vendredi 3 Juillet 15h au plus tard.

Une réponse vous sera transmise pour le vendredi 10 Juillet au plus tard.